

Revue Générale des Assurances et des Responsabilités

(2009), pp.14583et sv.

LA CAPITALISATION DES DOMMAGES ET INTERETS EN DROIT COMMUN

Par Christian Jaumain, 4e éd., éditions Anthemis.

La réparation, du dommage corporel subi par une victime, sur base du droit commun, des articles 1382 et suivants du code civil, est fondée d'une part sur le principe selon lequel celle-ci a droit à la réparation de tout son dommage et rien que de son dommage, tandis que les pratiques jurisprudentielles font le reste, c'est-à-dire l'essentiel.

L'antagonisme shakespearien du tiers payeur, confronté à de légitimes contraintes économiques, et de la victime, livrée au triste constat que les souffrances qu'elle subit ne pourront de toute manière donner lieu qu'à l'octroi d'une somme d'argent nécessairement insatisfaisante, donne lieu à des débats souvent difficiles, parfois redoutables et généralement frustrants devant les juridictions amenées à arbitrer "l'irréparable".

L'un des aspects de ce pénible conflit réside dans le choix du mode de réparation des séquelles permanentes résultant de blessures, ou des dommages matériels subis par les proches d'une victime décédée.

A cet égard, la question se résume en trois mots : "forfait ou capitalisation ?".

L'ouvrage exceptionnel, ou oserais-je plutôt dire le "concept" que nous propose le Professeur Jaumain, au terme de réflexions aussi fructueuses qu'abouties, livre les réponses attendues.

Dès que nous ouvrons l'ouvrage, avec une impatiente curiosité, le ton est donné. Tout d'abord apparaît la préface de la première édition de 1982, rédigée avec la plume aussi talentueuse que visionnaire du Professeur Roger Dalcq. Celui-ci, dont la présence ne s'estompe pas, parle, comme s'il le faisait aujourd'hui, du besoin d'interdisciplinarité, de l'interaction évidente entre la science et le droit et du caractère "mathématique" de notre droit de la réparation.

Trois pages plus loin dans la préface de cette quatrième édition, le Professeur Jean-Luc Fagnart dresse, avec une fulgurante acuité un état des lieux parfois sombre mais toujours réaliste. Il souligne à juste titre qu'une réparation forfaitaire constitue souvent une "démission" de la part de juristes confrontés à des calculs mathématiques qu'ils estiment trop compliqués – alors que nous pensons qu'ils le sont bien moins que le calcul fiscal auquel ils se livrent pourtant sans difficulté chaque année.

L'absence regrettable de véritable réflexion sur les mérites respectifs d'un forfait indemnitaire absolu sur une base journalière correctement évaluée et soumise pour l'avenir à un calcul de capitalisation n'est toujours pas définitivement surmontée, en dépit de tous les efforts accomplis en ce sens depuis près de trente ans.

Force est néanmoins de constater que la jurisprudence se ressaisit et tend de plus en plus à accepter le recours justifié à des calculs de capitalisation, qu'il s'agisse de la réparation de dommages matériels ou moraux.

L'ouvrage du Professeur Jaumain tombe donc à point nommé et par ses qualités évidentes, permettra de conforter les juristes frileux dans la nécessité de recourir à ce mode de calcul à la fois plus précis et conforme à l'impératif jurisprudentiel d'une indemnisation concrète et actualisée, tout en alliant, comme le souligne le Professeur FAGNART, une facilité d'emploi inégalée.

La circonstance que le Professeur Jaumain ait pris l'heureuse initiative de simplifier la tâche des juristes ne fait qu'ajouter encore au mérite de son travail, déjà remarquable par la qualité des réflexions qui l'ont mené à nous soumettre un outil d'un usage quotidien à la fois simple et enrichissant.

Après avoir intitulé son introduction de manière explicite "l'actuariat au service du droit", le Professeur Jaumain rappelle la nécessité pour l'actuaire d'émettre des considérations d'ordre démographique et financier de nature à aider le magistrat à motiver sa décision tant au niveau du

choix de la table de mortalité que du taux d'intérêt.

En d'autres termes, il importe que les juristes puissent bien saisir l'objet du débat : autant la discussion relative au mérite d'un forfait absolu peut apparaître stérile au regard des critères jurisprudentiels applicables, autant un vrai débat peut se nouer au niveau non seulement de la base de calcul proposée mais en outre du choix de la table de mortalité et du taux d'intérêt qui, par essence, fluctuent constamment.

Là encore, un des mérites essentiels du Professeur Jaumain est de simplifier le débat sous plusieurs aspects.

Tout d'abord, il nous présente un outil informatique exceptionnel consistant dans un logiciel de calcul constamment mis à jour et permettant de réaliser de manière à la fois simple et conviviale les calculs souhaités.

Concrètement, cette solution informatique permet d'établir rapidement des calculs comparatifs en fonction des divers critères indemnitaires que chaque partie souhaite faire prévaloir, en appréciant immédiatement l'incidence de la modification apportée, permettant ainsi de privilégier une discussion constructive dans la perspective d'un éventuel règlement amiable.

La comparaison peut en particulier être faite entre plusieurs taux d'intérêt, en fonction de ce que les parties pourront considérer comme étant la perte de rentabilité nette du capital, en tenant compte d'une évolution supposée pour le futur.

D'autre part, le Professeur Jaumain a, dans un souci de facilité extrême pour le juriste, abordé la question de la taxation de l'indemnité de façon à prendre ainsi en considération l'impact de la fiscalité sur l'indemnité reçue.

Le juriste ne pouvait espérer un outil aussi complet et pratique.

En définitive, si l'ouvrage du Professeur Jaumain fonde en deux parties les piliers de l'édifice – dans la première les principes démographiques et financiers applicables en matière de capitalisation des dommages et intérêts et dans la seconde les règles du calcul de capitalisation, avec analyse du choix du taux d'intérêt de la table de mortalité, avec analyse de l'impact de la fiscalité – l'atout supplémentaire et pour tout dire décisif réside dans le logiciel aussi simple que performant, mettant à la portée de chacun le recours "profane" mais néanmoins efficace à un calcul de capitalisation.

En conclusion, l'ouvrage ne se limite pas à une version digne et sérieuse de la "capitalisation pour les nuls" : il est aussi et surtout indispensable à ceux qui ne le sont pas ou espèrent ne plus l'être.

Marc VANDERWECKENE